

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 37/2024

OBJET : CHEMIN DU PATRIMOINE – DEMANDE DE SUBVENTION

L'an deux mil vingt-quatre, le 27 août à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de MERCUROL-VEAUNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Michel BRUNET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 août 2024

Présents : BRUNET Michel, SANDON Alain, ACHARD Laure, DAUJAN Nicolas, VIGNE Amélie, FLEURET Alain, BERTUCCI Sandrine, BETTON Daniel, BRESCIANI Gaël, DESSITE Alain, FAURE Nathalie, GRANGER Véronique, GUILLAUME Stéphanie, ORIOL Maurice, PONSON Aline, THEOLAIRE Joël.

Excusés : BLAISE Véronique pouvoir à SANDON Alain, FAURE Christophe pouvoir à DAUJAN Nicolas, BARBE Sabrina pouvoir à BRUNET Michel, BARRE Sylvie pouvoir à FAURE Nathalie, MARKARIAN Jean-Maurice pouvoir à BRESCIANI Gaël, MAUSSERT Karine pouvoir à BERTUCCI Sandrine, TERRAS Tanguy pouvoir à ACHARD Laure, BOUCHER-BARBAZANGES Garance, MINGORANCE Anita.

Absents : CHALAYE Franck, LAFOND Florian.

Mme Nathalie FAURE est désignée Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune, appuyée par l'association des Amis de la Tour et le Télégraphe de Veaunes, souhaite mettre en valeur ses patrimoines en les signalant et en racontant leur histoire.

Pour cela, la commune a missionné le cabinet Cairn Interprétation pour l'accompagner dans la conception et la réalisation d'un chemin du patrimoine :

- Etape 1 : Etat des lieux, diagnostics et analyse des potentiels (objectifs, inventaire, recensement, publics, synthèse...)
- Etape 2 : Définition du synopsis et de l'avant-projet sommaire (idée forte, sous-thèmes et fil conducteur, proposition d'une déclinaison graphique...)
- Etape 3 : Réalisation des contenus et avant-projet détaillé (élaboration du scénario, budget, calendrier, rédaction fiches techniques...)
- Etape 4 : Consultation pour choix des prestataires, coordination des prestataires et suivi de la réalisation du sentier.

Le coût total de cette mission est de 20 425 € HT.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la création d'un chemin du patrimoine et la mission proposée par le Cabinet CAIRN Interprétation au prix de 20 425 € HT,
- Sollicite auprès du Département de la Drôme, direction « Culture et patrimoine » une subvention aussi élevée au possible pour la phase Etude de la conception et réalisation du chemin du patrimoine.
- Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, à Mercurol-Veaunes, les jour, mois et an susdits.

Envoyé en préfecture le 28/08/2024
Reçu en préfecture le 28/08/2024
Publié le 28/08/2024
ID : 026-200056547-20240827-DE_2024_37-DE

Le Maire,
Michel BRUNET

